

# A LA CHAMBRE

## La Politique financière au Gouvernement

### M. RAIBERTI A DENONCE LE DEFATISME DE PAIX

### M. HERRIOT A PRECONISE L'IMPOT SUR LE CAPITAL

Paris, 15 novembre. — La séance est ouverte à 15 heures 05, sous la présidence de M. Raoul PERET, devant un petit nombre de députés.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur la politique financière du gouvernement.

M. RAIBERTI, député des Alpes-Maritimes, a la parole.

### LA CHAMBRE A RESTAURE LES FINANCES DU PAYS

M. RAIBERTI rappelle d'abord les grands efforts faits par la Chambre depuis le 16 novembre 1919, en compressant les dépenses et en augmentant le rendement des impôts. La Chambre a compressé les dépenses de 20 milliards et a fait accepter aux contribuables français des charges de 517 francs par tête d'habitant au lieu de 108.

La Chambre a restauré les finances du pays. La Chambre doit, en ce moment, s'occuper d'équilibrer le budget de 1922. En réalité, le budget n'est en déficit que de un milliard 650 millions. En compressant un peu les dépenses, on pourrait ramener ce déficit à un milliard 500 millions. Mais ces un milliard 500 millions représentent le montant des rentes qui ont été admises en paiement de la contribution sur les bénéfices de guerre. Il serait juste de mettre en regard le déficit de un milliard 500 millions, un somme équivalente au chapitre des recettes du Trésor. On peut dire, à l'honneur de cette Chambre, que le budget a pu être équilibré sans impôts nouveaux. (Applaudissements.)

### PAS D'IMPOTS NOUVEAUX

M. RAIBERTI. — Nous léguons aux générations à venir, la victoire. Il est juste qu'elles supportent une part des annuités et des dépenses nécessaires à la reconstruction nationale. (Applaudissements.) Nous aurons bientôt besoin de ressources nouvelles. Il faudra les demander, non pas à des impôts nouveaux, mais à un meilleur rendement des impôts existants. Nous éviterons ainsi des fiscalités excessives et des procédés inquisitoriaux et vexatoires.

### L'ALLEMAGNE DOIT PAYER

Les engagements de l'Allemagne pris vis-à-vis des alliés restent entiers. Sa puissance productive n'a pas atteint, si l'Allemagne est loyale, elle acceptera la mise sous contrainte interalliée de ses moyens de paiement. Si l'Allemagne veut voler ses engagements, le traité de Versailles nous donne les moyens d'agir. Nous devons exiger de l'Allemagne l'exécution de ses engagements.

Nous n'avons pas besoin de remèdes que l'on nous propose. Ne laissons pas ouvrir le gouffre qui n'existerait que par l'abandon de notre volonté. (Applaudissements.) Il ne doit être question, ni de nouvelle inflation fiduciaire, ni de prélèvements sur le capital.

### IL Y A UN DEFATISME DE PAIX

Nous avons donné pendant la guerre les heures loyales. Le pays a réagi. Il y a un défatisme de paix, comme il y a eu un défatisme de guerre. Nous ne devons pas perdre confiance en nous-mêmes. Dans ce pays qui a connu d'autres dangers, la Chambre sera au rang des grandes assemblées restauratrices et ouvrira à la nation le chemin de l'avenir. (Applaudissements à droite et au centre.)

### UN PRELEVEMENT SUR LA FORTUNE ACQUISE

M. HERRIOT, député du Rhône, monte à la tribune. Il regrette de n'avoir pas été converti par M. Raiberti et dit : « Je suis convaincu que nous serons contraints de faire un prélèvement sur la fortune acquise ».

M. Herriot ne doute pas que le chiffre des compressions puisse être encore augmenté. Rien que sur le budget de la guerre, il y aurait beaucoup à faire, dit-il.

Passant à la question des monopoles, M. Herriot déclare qu'il est adversaire du transfert des monopoles d'Etat à des sociétés privées.

M. Herriot traite la question de l'amélioration du rendement des impôts. « Notre devoir est d'équilibrer les recettes et les dépenses. (Appl.) Sans doute, l'impôt sur le revenu en France est trop nouveau pour donner son plein rendement, mais il ne comblera pas l'écart entre les recettes et les dépenses ».

M. HERRIOT. — Je laisse en dehors de la question des dépenses recouvrables dont nous attendons le paiement par l'Allemagne. (Applaudissements.) Comme le ministre des Finances l'a dit, nous pourrions négocier les obligations de l'Allemagne. Il n'est pas non plus certains que pendant une période de dix ou quinze ans, nous avons le devoir de faire face à la situation. C'est pour cette période que vous débitez aujourd'hui. (Applaudissements à gauche.)

La Chambre écoute avec la plus grande attention le député du Rhône, qui apporte une grande chaleur à la défense de ses arguments. Il évalue à 7 milliards 700 millions la somme à trouver en 1923.

M. Herriot demande à ses collègues de reconnaître que les emprunts auxquels on a eu recours ces dernières années ne peuvent plus, ainsi que les impôts indirects qui frappent l'ouvrier, être mis en avant aujourd'hui pour combler ce déficit et il évalue les méthodes d'impôt sur le capital appliquées en Italie, en Hongrie et en Roumanie.

M. HERRIOT. — L'impôt sur le capital est donc possible puisqu'il existe en trois pays. Lorsque nous nous présenterons devant la justice des nations pour obtenir ce qui nous est dû, ne serons-nous pas plus forts si nous avons tout fait pour rétablir nos finances, au lieu de nous contenter de ce qui a été fait.

Vous ne connaissez pas la lâcheté d'aujourd'hui. Les solutions qui s'imposent aujourd'hui. Prenons sur nos épaules le fardeau qui est nôtre. C'est l'intérêt bien compris de chacun, et surtout c'est le devoir. (Applaudissements à l'extrême-gauche et à gauche. Bruit au centre et à droite.)

### LA LOI MILITAIRE

Après deux autres interventions, la suite du débat est renvoyée à demain.

M. RAIBERTI, répondant à une question du général de Castelnau, demandant au Gouvernement à quel moment il pense introduire la discussion des projets de loi militaire déclare que cette discussion pourra venir utilement quand le Président du Conseil sera rentré en France.

### LES RELATIONS ECONOMIQUES ENTRE LA FRANCE ET L'ESPAGNE

M. Emmanuel BROUSSE ayant demandé à interpellier sur les relations économiques entre la France et l'Espagne, particulièrement au sujet du commerce de vins, la date du 23 décembre, proposée par le ministre des Finances a été adoptée à mains levées.

## Des Allemands dans nos ruines

### lis ont pu juger les œuvres de dévastation et de restauration

Reims, 15 novembre. — Afin de permettre aux allemands de constater les dégâts commis en France au cours de la dernière guerre, certaines personnes des territoires occupés de la rive gauche du Rhin, viennent d'être autorisées à visiter les régions de Reims. Ces personnes, appartenant à toutes les classes de la société, Membres du corps enseignant, Journalistes, Commerçants, Industriels, Cultivateurs, Ouvriers, etc...

Les visiteurs auxquels les autorités locales ont fait constater elles-mêmes l'importance des dévastations et l'ampleur des travaux de reconstruction entrepris ont observé une correction parfaite. Ils ont visité les cimetières français et allemands, manifesté leur reconnaissance pour le soin apporté à l'entretien des tombes allemandes et tenant à honorer également les morts, ont déposé des couronnes sur les tombes françaises.

La valeur des réclamations françaises nécessitées par les dévastations leur est apparue entièrement. A Reims, l'architecte principal de la cathédrale a montré les destructions de la cathédrale et indiqué les efforts accomplis en vue de sa restauration, les visiteurs Rhénans n'ont pas dissimulé l'impression profonde que leur a laissée le spectacle des ruines qui s'étendent à leur vue, non plus que leur étonnement devant l'activité déployée par la population dans l'œuvre de restauration.

On espère que les Rhénans qui ont participé à ces voyages feront connaître autour d'eux l'effort des populations des régions dévastées.

### Un étrange visiteur

### UN SANGLER DANS UN MAGASIN

Brive-la-Gaillarde, 15 novembre. — Hier vers midi, au moment où la circulation est très dense, le public fut surpris par l'arrivée soudaine en pleine avenue de Paris d'un gros sanglier dont les grommellements lui faisaient livrer passage par les spectateurs stupéfaits. Arrivé sur le boulevard de la Corréze, notre mammifère s'élança dans la vitrine du magasin de nouveautés de Mlle Alexia, il traversa entièrement les magasins et sortit du côté de la grande rue Toulouse, après avoir brisé une épaisse glace. L'animal poursuivit sa course à travers les principales artères, se dirigea vers la gare et de là, regagna la campagne sans la moindre embûche et sans avoir reçu un coup. Aucune des nombreuses personnes se trouvant sur son passage n'a été atteinte par cet étrange visiteur.

### Un voleur est pincé

LE MAGOT ? DEROHE A UN CULTIVATEUR DE PONT-A-MARCO A ETE RETROUVE INTACT

Il y a quelques jours, le nommé Pierre Desart, dérobait à Pont-a-Marco, une somme de 150 francs. Le cultivateur, cultivateur de la commune. Depuis il avait disparu et toutes les recherches étaient demeurées infructueuses. Pierre Desart, vient d'être arrêté à Hausy, son pays natal, par le gendarme de Salmes, qui la gendarmerie de Lille l'avait signalé, le 10 novembre. Heureusement pour le voleur, il avait conservé intact le magot, subtilisé. Les 150 francs ont été retrouvés dans la poche intérieure du veston de Pierre Desart.

## AU SENAT

### La mévente du bétail et la baisse du blé

### LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE DEFENDRA LES AGRICULTEURS

### LE GOUVERNEMENT S'OPPOSERA A L'APPLICATION DES 8 HEURES

Paris, 15 novembre. — La séance est ouverte à 15 h 10, sous la présidence de M. Léon Bourgeois.

### UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE

On discute l'interpellation de M. Beaumont sur les mesures que compte prendre le ministre de l'Agriculture pour combattre la mévente du bétail les hauts salaires d'une main d'œuvre agricole rare, ainsi que les prix élevés des fournitures nécessaires à la culture.

M. PUIS, sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture, est au banc du gouvernement.

M. BEAUMONT a la parole.

M. BEAUMONT insiste surtout sur la baisse qui s'est faite sur le bétail de boucherie, baisse qui ne bénéficie en aucune façon au consommateur, au point de vue du rendement, au point de vue de la viande à un prix deux ou trois fois plus élevé que celui du bétail sur pied.

Une des causes des hauts prix de la viande, c'est le marché de la Villette, qui fausse les cours. C'est ainsi que, par exemple, ce matin, 1.500 animaux arrivés en gare de la Villette, n'ont pas été débarqués pour ne pas faire baisser les cours.

M. BEAUMONT conclut. — En résumé, je prie le gouvernement de seconder l'installation des abattoirs frigorifiques en province de surveiller son fonctionnement, de régler les échanges de bétail avec l'étranger, de suivre le problème de la main d'œuvre et de l'écoulement, d'étudier la politique alimentaire qui nous permettra de conserver notre cheptel, d'instituer un grand organisme maintenant en contact avec les agriculteurs et le gouvernement, enfin d'organiser l'enseignement agricole. (Applaudissements.)

### LE PAIN DEVIENDRAIT ETRE A 12 SOUS LE KILO

M. ROLAND demande au gouvernement ce qu'il entend faire pour enrayer la baisse du blé. (Très bien.)

« Les prix actuels ne sont plus rémunérateurs; on peut craindre que les surfaces emblavées ne diminuent et y a à la baisse des causes normales, mais le gouvernement a aussi ses responsabilités, car il a été sur le marché les réserves de ses magasins, comme pour inquiéter davantage encore nos producteurs. L'effet produit dans les campagnes est déplorable, d'autant plus que le prix du pain n'a pas diminué dans les mêmes proportions que le prix du blé il devrait être à 0 fr. 90 au lieu de un franc ou 1 fr. 05. (Très bien.) »

### M. LEFEBVRE DU PREY A LA TRIBUNE

La parole est ensuite au ministre de l'Agriculture.

M. LEFEBVRE DU PREY déclare tout d'abord que tout le monde est d'accord pour défendre les agriculteurs, qui nous ont rendu d'admirables services dans la guerre et la paix.

« L'agriculture a subi une crise grave. Il faut la faire cesser, ce que veut le cultivateur, c'est la justice, non la faveur; ce ne sont pas des droits protecteurs, mais des droits compensateurs qui permettent de continuer de vivre de son labour ».

### POUR LA TAXATION

Le ministre dit son intention de déposer un projet autorisant les préfets à taxer la viande et aussi le pain.

### CONTRE LES HUIT HEURES

Le ministre de l'AGRICULTURE répond aux questions des orateurs précédents et dit en particulier que la crise de la main d'œuvre n'est pas aussi grave qu'on veut bien le dire. « En tous cas, le gouvernement s'oppose toujours à l'application de la loi de huit heures à l'agriculture. (Vifs applaudissements.) »

« La France compte sur l'agriculture, conclut le ministre; elle a raison: il y a dans l'agriculture un ressort, une énergie admirable; nous pouvons lui faire confiance. Protégeons-la « sans tomber dans un étatsisme qui serait néfaste ». (Très bien! Applaudissements.) »

### CONFIANCE AU GOUVERNEMENT

Le Sénat adopte un ordre du jour accepté par le gouvernement. Cet ordre du jour est ainsi conçu :

« Le Sénat, considérant que la prospérité économique de la France et la diminution du prix de la vie sont possibles par l'organisation méthodique de la production agricole, confiant dans le gouvernement, pour encourager, protéger et orienter progressivement l'agriculture vers les méthodes modernes et perfectionnées de production et de vente des produits alimentaires, passe à l'ordre du jour ».

La suite de l'ordre du jour est renvoyée à la prochaine séance, qui est fixée au jeudi 17 novembre, 15 heures.

## Le tragique incendie de Roubaix

### TROIS POMPIERS, DONT DEUX TUÉS, VICTIMES DU DEVOIL

Nous avons brièvement relaté hier le terrible incendie qui s'était déclaré, la nuit, à la corroierie Follet, rue de la Fosse-aux-Chânes, à Roubaix.

Les deux sapeurs qui étaient ensevelis, sous le mur écroulé, sont morts. Voici les derniers détails de ce drame du devoir :

Au moment où s'est produit l'accident fatal, le lieutenant Crépin et le sapeur Armand Moeccart, se trouvant dans l'escalier qui conduisait au deuxième étage, ont vu les deux sapeurs, peints lesquels, Paul Demulier, travaillant sur les toits de la maison Thérin, qui était atteinte par les flammes.

Tout à coup le mur de gauche de la corroierie s'écroula et s'abîma sur l'une des nœuds de l'établissement Thérin.

Au bout de quelques secondes, on vit surgir de l'épaisse fumée qui résultait de l'écroulement, le lieutenant Crépin. Pris sous les décombres, des débris en forme de voûte l'avaient protégé et lui avaient permis de trouver une issue.

Mais il s'était lutté l'épauie et dut, après avoir reçu les soins de M. le docteur Dubois, être ramené chez lui.

### DEUX SAPEURS TUES

On se mit aussitôt à la recherche des deux hommes qui manquaient à l'appel.

Sur la toiture de la maison Thérin, parmi les débris, les sapeurs retrouvèrent bientôt le corps de leur camarade Demulier, abîmé, meurtri, le crâne fendu. Quand, avec d'infinies précautions, on eut descendu le corps de l'infortuné dans une salle du rez-de-chaussée, M. le docteur Dubois, jugea son état désespéré, et ordonna son transfert à l'hôpital. Le pauvre Demulier rendit le dernier soupir en arrivant à la Fraternelle.

Mais il était près de deux heures du matin quand on retrouva, au pied de l'escalier dans lequel il avait travaillé, le cadavre du sapeur Armand Moeccart. Il fut aussitôt transféré à la Morgue de la Fraternelle.

Les deux sapeurs étaient des jeunes gens de 24 ans.

Ils étaient depuis peu entrés dans le corps des sapeurs-pompiers.

Mariés tous les deux, Armand Moeccart avait deux jeunes enfants, de 18 et de 4 mois, et Paul Demulier était le père d'un bébé de quelques semaines.

Inutile à dire la douleur des deux malheureuses veuves. L'émotion règne d'ailleurs dans tout le corps des sapeurs, où les jeunes pompiers étaient très estimés.

### UN DEMI-MILLION DE DEGATS

L'immeuble de la corroierie Poullet est entièrement détruit. Les quatre étages se sont effondrés, déformant le matériel et les marchandises qu'il contenait.

Les dommages dépassent 300.000 francs, pour la corroierie, et atteignent 150.000 fr., pour le bâtiment qui est la propriété de M. Dubin, boulevard Vauban, à Lille.

L'établissement voisin, Thérin a souffert assez sensiblement de l'incendie : une partie du mur de clôture est écroulé, un ascenseur détruit, ainsi que des machines. Les dégâts sont évalués à environ 100.000 fr.

Tous les dégâts, qui dépasseront le demi-million, sont couverts par des assurances.

### LES CONDOLÉANCES DU MAIRE DE LA MUNICIPALITE

Selon les instructions de Lebas, maire de Roubaix, René Thérin, adjoint accompagné de M. François secrétaire général de la mairie et de M. le Capitaine Craye, commandant la Compagnie des sapeurs-pompiers, se sont rendus dans le courant de l'après-midi, au domicile de Mmes Vves Moeccart et Demulier, auxquelles ils ont présenté les condoléances du maire et de l'administration municipale et leur ont remis, en outre, un secours d'urgence de 300 francs.

M. le Commandant Mahieu, inspecteur départemental des sapeurs-pompiers, venu spécialement à Roubaix, s'est joint à cette délégation et a assuré les deux veuves du secours de l'Etat.

Après une visite des bâtiments incendiés de la corroierie Poullet et du théâtre Thérin et Compagnie, ces messieurs sont allés au domicile de M. le lieutenant Crépin, pour le féliciter de sa belle conduite.

## Une grenade explosa

### UN OUVRIER FUT HORRIBLEMENT DECHIROUETTE

Alors qu'il procédait à l'enlèvement de « piques de bois au fond d'une sape, près du cimetière d'Hénin (arr. d'Arras) une grenade explosa tout à coup et ses éclats atteignirent M. François Darras, 46 ans, journalier, à Hénin. Le malheureux qui tomba ensanglanté sur le sol une jambe horriblement déchiquetée et de nombreuses blessures sur tout le corps furent transportés par le garde-champêtre de la localité qui l'aidait dans sa tâche, le blessé fut transporté à son domicile, mais il y exprima quelques instants plus tard des suites de ses terribles blessures.

## Des gros lots

### BONS ET OBLIGATIONS DU CANAL DE PANAMA

Le numéro 999.588 gagne 50.000 francs; le numéro 466.517 gagne 100.000 francs; le numéro 1.768.993 gagne 5.000 francs.

Cinq numéros gagnent chacun 2.000 francs: 801.361, 774.463, 450.761, 464.194, 1.677.207.

## LANDRU devant ses Juges

### « Si ma fille n'avait pas été assassinée... »

Mme Collin, 101, avenue de Paris, à Horday, entre au lieu du bruit c'est le frère d'André Babelay, un grand défilé, le témoin déclare qu'elle n'a plus vu sa fille depuis le 11 mars. Si sa fille n'avait pas été assassinée, elle n'aurait écrit Je n'ai pas eu de désaccord sérieux avec elle. Un jour, elle m'a demandé la photo de famille en costume Roumain pour la montrer à un diable qu'elle avait trouvé, mais qui ne lui paraissait pas distingué. Mme Collin ajoute qu'elle ne vit jamais l'accusé du temps où il connaissait André Babelay.

## La cartomancienne connaît mal le passé

La patronne d'André Babelay, Mme Alexandrine Vidal, 12, rue de Belleville, est la cartomancienne qui employa la disparue. Elle ne la revit plus à partir du 12 mars 1917.

Mme Vidal m'annonça le 11 mars qu'elle avait fait la rencontre deux ou trois jours auparavant d'un monsieur d'un certain âge qui lui avait prêté une valise, mais je ne sais pas qui est ce monsieur, André est parti le lendemain soir.

Le témoin pressé de questions par le Président et la défense se réfugia derrière l'imprécision de ses souvenirs. « Je ne sais pas si André me parlait de ce monsieur qui est là (l'accusé) ou d'un autre; j'ai l'impression que ce n'était pas celui-là ».

La défense pose quelques questions à Mme Vidal. « Je ne veux pas, madame vous interroger sur l'avenir, mais sur le passé (rires) et vous demander le caractère habituel de Mlle André Babelay. »

Le témoin : « C'était une personne très gaie, très enjouée, aimable, se liant facilement ».

## Le carnet accusateur

Le brigadier Riboulet vient déposer au sujet du carnet de Landru. Il était très difficile, dit-il, de les déchiffrer, parce que l'accusé avait des abréviations établies, la lecture du carnet était épuisante. Le brigadier Riboulet, montre comment Landru tenait sa comptabilité, les chiffres qu'il avait assignés aux divers membres de sa famille, aux personnes et aux fiancées qu'il a connues.

## On revient à l'affaire Collomb

### « Encore des gens qu'on ne retrouve pas »

M. Godéfroy demande au témoin s'il a quelques raisons à apporter sur M. Bernard, qui est ami de M. Collomb. M. Godéfroy, c'est ainsi que par cette question nous revenons à l'affaire Collomb.

M. Riboulet parle des indications différentes, erronées, contradictoires, que des témoins ont fournies sur M. Bernard « en réalité, dit le témoin, nous n'avons pu rien découvrir, nous nous sommes demandés si ce monsieur Bernard était un prénom ou un nom, là encore, nous n'avons rien trouvé de même sur cette petite fille de Mme Collomb nommée Bernadette, qui serait née à Marseille et qui serait élevée à San Remo, en Italie, nous n'avons rien découvert, la Chambre syndicale des locataires nous a assurés qu'il n'y avait pas à sa connaissance de pension faite à une fillelette rentrée dans un couvent de San Remo, car il avait été dit, MM les jurés, que l'introuvable Bernard faisait une pension à cette petite Bernadette également introuvable ».

« Je réitère cette déclaration que la défense et je fais remarquer que le témoin ne met pas en doute l'existence de M. Bernard, ni de la petite fille élevée à San Remo. Encore des gens qu'on ne retrouve pas ! » (longue sensation).

L'audience est suspendue à 14 h. 50.

## Une dame Cuchet réside en Savoie

Dès la reprise de l'audience, à 15 h. 20, la défense annonce qu'elle a reçu un abondant courrier, des poésies, 5 fr. pour acheter un cierge à Saint Antoine de Padoue et une communication de M. Joseph Calda, bâtonnier de l'ordre des avocats de Pinalence (Italie) qui déclare avoir reçu la visite d'un journaliste italien, M. Bruno, qui aurait pu pour domestiquer une dame Cuchet dont le fils a été tué à la guerre. Est-ce là une des disparues de Gambais ? « Je demande à la Cour qu'une commission rogatoire soit envoyée en Savoie, où réside cette dame Cuchet ».

## A demain l'affaire Buisson

Mme Faucher, concierge de la rue de Maubeuge, dit que c'est quelques jours avant l'arrivée de Mlle Babelay que Landru lui parla de sa nièce.

Mlle Denise Eon, de Gambais, a vu Mlle André Babelay dans la ville Trick. Mlle

Denise Eon a 15 ans, elle parle à voix basse. Elle ne lui pas vue partir d'être opérée, elle (rires) : « Je n'y ai jamais vu Landru, mais ne lui parla jamais ».

Mme Eon, mère de Mlle Denise Eon vient faire une déclaration identique.

Puis voici M. Leococ, garde particulier à Gambais, qui a remarqué à plusieurs reprises l'accusé ici présent et Mlle André Babelay ou une autre jeune fille conforme au portrait de Mlle Babelay.

Après l'audition de M. Bâboulet qui vient à la barre pour la 6e fois, parler des recherches qu'il a faites dans l'affaire Babelay, l'audience est levée à 15 h. 50 sans incident et renvoyée à demain pour l'affaire Buisson. La défense ayant demandé que l'arrêt de faire soit examiné dans une seule journée.

Demain, audience à midi et demi.

## On a recherché en vain Madame Cuchet à Bourges

Bourges, 15 novembre. — Les recherches les plus actives qui viennent d'être opérées, à Bourges, que dans la banlieue, à l'effet de rechercher les traces du passage à Bourges de Mme Cuchet et de son fils pendant la guerre, ont été absolument négatives.

## Tué sur une locomotive

### UN MARCHENNOIS A EU LA TETE ECRASEE ENTRE LA MACHINE ET LE GARDE-FOU D'UN PONT

Un horrible accident s'est produit sur le territoire de la commune de Villers-Camppeau, à l'endroit où la Compagnie du Nord fait actuellement exécuter d'importants travaux.

Mardi vers 14 heures, l'ouvrier Théodore Bourghelles, était monté sur une locomotive pour se rendre sur un pont du chantier de l'entreprise Loupp, où il est employé, lorsqu'il arriva à hauteur d'un pont, il fut la tête coincée et violemment comprimée entre la locomotive et le garde-fou de ce pont. Des ouvriers qui travaillaient à proximité, le virent toutoyer, jeter un cri et s'abîmer sur le sol; il fut relevé aussitôt par ses camarades, mais la mort avait déjà fait son œuvre. Le docteur Vanhoutte, appelé d'urgence, ne put que constater 4 décès.

Le malheureux Bourghelles, âgé de 52 ans, habitait Marchiennes, où il était très estimé. Il laisse une veuve et deux enfants en bas âge. La famille a été prévenue avec tous les ménagements nécessaires.

## Une auto a été tamponnée par un train

### LE DIRECTEUR D'UNE BRASSERIE DE MONTIGNY-EN-GOUELLE A ETE TUÉ

Un terrible accident s'est produit sur la route de Montigny-en-Gohelle à Foutquies-les-Lains, au passage à niveau.

Au moment où l'automobile conduite par M. Poirier Alphonse, directeur de la brasserie Dubois, traversait le passage à niveau, elle a été tamponnée par un train qui arrive en gare de Montigny à 11 h. 15.

La voiture fut projetée sur une longueur de 50 m. Le conducteur dégringola de la fin d'un pont sur un talus. Au-dessus des débris de l'auto on retrouva le cadavre atrocement défiguré, de M. Poirier.

Le maire de Montigny et la police se sont rendus sur les lieux.

## Un amoureux trop entreprenant

### IL A ENLEVÉ UNE JEUNE FILLE DE MARQUILLIES

Louis Gosselin, ouvrier zincour originaire d'Étales, habitant à Marquillies, est un type qui s'inspire en sa conduite, des fables et gestes de ces petits seigneurs de la fin du XVIIIe siècle. Enlever une demoiselle, lui semble chose banale et c'est le bel exploit qu'il vient d'avoir accompli au détriment de la fille de son voisin Dubois. Le jeune André, âgé de 17 ans, fut l'objet de ses dix-huit printemps ensoleillés. Malheureusement pour Gosselin, Mlle B... a un père, et le père de l'enlevé, prit très mal la chose. M. Dubois, ayant appris l'affaire, se rendit sur le train à Marquillies, il a en effet, porté plainte contre Louis Gosselin pour détournement de mineure. Il est à craindre pour Gosselin que par sa conclusion, l'affaire dans laquelle il s'est engagé tourne beaucoup plus mal qu'un XVIIIe siècle.

## La vache normande a triomphé

### ELLE A OBTENU LE PREMIER PRIX SUR TOUTES LES AUTRES RACES

Buenos-Aires, 15 novembre. — A l'Exposition des vaches laitières de Corbora, une vache normande exposée par un éleveur français obtint le premier prix sur toutes les autres races.

## CHEZ NOS POMPIERS

### NOMINATIONS

Sont nommés aux grades ci-après dans le corps des sapeurs-pompiers communaux :

MM. Boquillon, lieutenant à la subdivision d'Emmerin, Delval, lieutenant à la subdivision de Bersée, Montel, sous-lieutenant à la subdivision de Bersée, Fausserat, sous-lieutenant à la subdivision de Forest (Par Boussies), Bazin, sous-lieutenant à la subdivision de Maroilles, Michel, sous-lieutenant à la subdivision de Petit-Fayt, Bandurin, sous-lieutenant à la subdivision de Villers-Camppeau, Henneron, lieutenant honoraire à la subdivision de Wavrin, Binauld, lieutenant à la subdivision de Wavrin, Rohart, sous-lieutenant à la subdivision de Wavrin.

## La Fille sans Nom

GRAND ROMAN DRAMATIQUE par Charles MEROUVEL

En attendant, comme il était bien ce que son maître avait voulu qu'il fût l'irrésistible, sans frein, cruel au besoin, dès que son intérêt ou son orgueil étaient en jeu, avides de jouissances, bourreaux d'argent, dissipateurs par habitude et par vanité, joueur comme les cartes, doté de tous les vices qui créent de grands besoins et incessamment rejeté du droit chemin où parfois il avait eu des velléités d'entrer par les conseils soufflés à son oreille, perverti et corrompu par les froides leçons du tentateur qui le menait à sa perte !

Mais que de questions dans cette tête charmante et tantôt, aux lèvres couleur du sang le plus pur, aux belles dents, aux yeux pleins de flammes et d'ardeur, à la voix caressante !

Le petit vieux se frotta les mains. Il y eut dans le wagon un bruit sec, pareil à celui de deux parchemins froissés l'un contre l'autre.

Et les stations défilèrent les unes après les autres. Les maisons se rapprochèrent, plus nombreuses depuis Mantua, comme dans une banlieue.

Rien n'était le petit vieux s'assoupit lui-même. Il rêvait qu'il était jeune, en route pour Bayeux, retour de Paris, les pieds nus, déchirés par les cailloux de la route, quand

un brusque arrêt du train l'éveilla tout à coup.

Paris !

On arrivait.

Il éveilla son compagnon qui se frotta les yeux, regarda son dormeur occupé de bagages, lui donna ses ordres en deux mots et monta dans un fiacre en disant au cocher :

— Rue Bassano.

Les deux voyageurs y étaient attendus en matras qui rentraient chez eux après une absence.

Seigneur, pouvoir passer par une résidence princière, l'hôtel Rodriguez avait son prix. Mais sans doute Pierre Brécheux, devenu le précepteur et le cornac du jeune étranger n'avait pas de temps à perdre pour la campagne qu'il venait entreprendre.

Dès le lendemain, vers huit heures du matin, par une splendide matinée d'automne, il monta avec son élève dans une victoria attelée d'un seul cheval, mais d'une correction parfaite, et partit pour le Chesnay.

Tous les Parisiens, amis des promenades du dimanche, ont eu l'occasion de visiter cet endroit vraiment pittoresque et enchanteur.

La victoria traversa le Bois de Boulogne, suivit pendant quarante-cinq minutes la route de St-Gloud à Roquecourtil, prit sur la gauche dépassa le parc d'une grande ville en pénétrant d'un château du temps de Louis XV, entouré de superbes futaies mêlées de pétales et de corbeilles de fleurs, et presque aussitôt elle franchit la grille d'un autre parc plus petit, mais attendant au premier dont il est séparé par un mur de cinq pieds élevé sous des masses de lierre et d'arbres à fleurs de toute sorte.

C'est le Chesnay.

La vaste propriété qui domine celle qui la

victoria venait d'entrer s'appelle le Grand Chesnay.

L'autre, plus modeste, mais très jolie encore, s'appelle le Petit-Chesnay.

Elle se compose d'une maison moderne d'une architecture très élégante, en pierres de taille, et d'un parc de quatre hectares admirablement entretenu.

Les communs sont voilés par un rideau de tilleuls séculaires.

— Vous êtes chez vous, don Juan Rodriguez, dit le petit vieux avec une intonation sarzonique. Et pas à plaindre ! Hôtel à Paris, manoir et d'un camp de Versailles, sans compter les millions de la Banque d'Angleterre !

— C'est trop beau ! dit froidement le jeune homme.

— Pourquoi ?

— Le précepteur pose sa main noueuse sur l'épaule de son élève.

— Nous avons un an pour renouer, Jeanne ! Un an ! Après quoi, la fièvre s'évanouira ! Il dépend de toi qu'elle reste une réalité. Viens !

Il l'entraîna, après avoir passé son bras familièrement sous celui du jeune homme, vers le mur de clôture qui sépare les deux parcs.

D'une petite éminence, sorte de belvédère entouré d'arbres résineux et couronné par un abri rustique, on distinguait au delà du mur une grande avenue de bûches, au fond de laquelle se dessinait la silhouette blanche du grand château.

Pierre Brécheux tendit le bras.

— Je t'ai parlé d'une héritière, dit-il. Elle est là.

— Ah ! fit le jeune homme.

— C'est son cousin, Jeanne ! Le père adonne cette résidence. C'est un magistrat distingué, conseiller à la cour. Bien que ses occupations l'appellent à Paris et qu'il y

possède un hôtel magnifique, il passe ici les trois quarts de l'année, avec sa femme, une gracieuse maîtresse de maison, et sa fille unique.

Il allait continuer.

Il s'interrompit brusquement et poussa le jeune homme derrière le massif de pins et d'épicéas.

— A trente pas du mur, une grande jeune fille blonde pâle, élancée, aux traits fins et distingués, mince et frêle encore, vêtue d'une robe claire, sortait d'une allée versailles et entrant dans la grande avenue.

Elle s'arrêta une minute, l'œil fixé, comme si elle eût été étonnée de ne voir personne.

— Elle nous a entendus, murmura le précepteur. Regarde.

— Ils attendent un moment en silence.

Elle parut chercher des yeux quelque un sous le rideau des arbres, puis fatiguée d'une recherche inutile, elle s'éloigna lentement, du côté du château, non sans retourner la tête plus d'une fois.

— Elle est jolie, dit le jeune homme.

— Riche à millions, ce qui vaut mieux.

— C'est elle dont vous m'avez parlé ?

— C'est elle, au effet.

— Son nom ?

— Elle est fille unique; elle a une dot énorme et s'appelle... Blanche Colomby !

### HAUTE BOURGEOISE

Le tremble artil mil huit cent quatre-vingt-neuf, il y avait été dans la bel hôtel de M. Maurice Colomby — Colomby-Saint-Clair, comme on disait dans l'annuaire de la magistrature et dans le monde — conseiller à la Cour d'appel de Paris.

Eh ! mon Dieu, oui !

Tout bonnement conseiller à la Cour de